Communiqué de presse

Le 16 novembre 2026

Berkel en Rodenrijs, Pays-Bas et Chassieu, France

Après la vigne et les légumes, Amoéba et Koppert étendent leur partenariat à l'arboriculture en Europe

- **Renforcement de la coopération avec Koppert, qui confirme son engagement de long-terme avec Amoéba** pour proposer aux agriculteurs des biofongicides innovants et respectueux de l'environnement ;
- **Avec l'arboriculture, Amoéba et Koppert partent à la conquête du 4ème marché fongicide européen en valeur[1] et auront pour objectif de protéger à terme environ 40% des surfaces ;**
- **Ce nouvel accord confirme la capacité d'Amoéba à étendre progressivement ses partenariats commerciaux afin d'adresser de nouvelles cultures et conforte son objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 40 M€ à l'horizon 2030.**

Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, et son partenaire Koppert, le leader mondial de la protection biologique des cultures et de la pollinisation, annoncent l'extension de leur accord de distribution à l'arboriculture dans 19 pays de l'Union européenne[2]. Après l'annonce en juillet 2026[3] de l'extension de l'accord initial portant sur la vigne et les cultures légumières jusqu'en juin 2031, ce nouveau contrat d'ampleur démontre l'approfondissement de la relation commerciale avec Koppert, plus que jamais convaincu par l'efficacité et le large spectre d'action de la technologie AXPERA développée par Amoéba.

Une nouvelle étape dans le développement commercial de la technologie AXPERA

À l'issue d'une première phase de co-développement et d'essais préliminaires, **Amoéba et Koppert ont décidé d'étendre leur partenariat à l'arboriculture**. Cette décision, qui reflète **la collaboration étroite entre les deux sociétés pour le développement de biofongicides innovants ainsi que la confiance dans le potentiel de la technologie AXPERA pour une utilisation à large échelle**, s'inscrit dans la continuité du lancement commercial ces derniers mois des produits TIAGAN pour la vigne et YAZU pour les cultures légumières élaborés à partir de la solution d'Amoéba.

Ce nouvel accord permettra de traiter un ensemble de cultures stratégiques pour l'agriculture européenne (pommes, poires, abricots, coings, nashi, pommettes, nèfle…) **dans 19 pays de l'Union européenne[2]**.

Une nouvelle solution efficace pour répondre aux besoins des arboriculteurs européens

L'élaboration de ce nouveau produit vise à répondre à une demande urgente des arboriculteurs européens, qui font face à de nombreux défis en lien avec :

- Le changement climatique, qui accroît la pression des champignons parasites (notamment la tavelure et l'oïdium) rendant les fruits non conformes à la consommation ;
- La suppression ou les contraintes d'utilisation de nombreuses solutions conventionnelles ;
- Le besoin urgent d'innovations biocontrôle efficaces s'intégrant facilement aux programmes conventionnels.

---

[1] Top 5 des marchés fongicide en Europe : blé, vigne, pomme de terre, arboriculture, légumes.
[2] Les pays européens inclus dans l'accord sont la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, l'Autriche, la Hongrie, la Finlande, la Suède, la Slovénie, la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie, la République-Tchèque, la Pologne et le Danemark.
[3] Voir le communiqué du 23 juillet 2026.

L'accord signé entre Koppert et Amoéba permettra d'apporter une réponse concrète, efficace et respectueuse de l'environnement sur un ensemble de près de 600 000 hectares de vergers, dont 320 000 hectares de pommiers et 80 000 hectares de poiriers.

L'arboriculture représente ainsi une nouvelle opportunité de développement commercial significative pour Amoéba et Koppert, les producteurs consacrant généralement entre 1 000 € et 1 500 € par hectare et par an à la protection de leurs cultures contre les maladies fongiques.

En adressant désormais ce marché représentant 10% de la valeur du marché fongicide européen, **Amoéba démontre sa capacité à étendre l'usage de sa technologie AXPERA à de nouvelles cultures, conformément à son plan stratégique.**

Après de premiers essais prometteurs, Koppert et Amoéba se tournent désormais vers la phase de pré-commercialisation

La première campagne d'essais communs réalisés en 2026 par Koppert et Amoéba sur pommiers dans 5 pays européens a permis de mettre en évidence **des résultats très positifs et prometteurs sur les deux maladies majeures du pommier**, à savoir la tavelure et l'oïdium.

Les essais réalisés en combinaison avec des fongicides conventionnels (correspondant aux pratiques agronomiques des agriculteurs) ont en effet permis de mettre en évidence une efficacité supérieure à 90% pour traiter ces deux maladies majeures. Une nouvelle campagne d'expérimentation est prévue en 2027 pour confirmer les performances mesurées et tester de nouveaux programmes avec les arboriculteurs sur les pommes et les poires.

Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires habituelles, la commercialisation de ce nouveau produit dédié à l'arboriculture est prévue pour 2029.

Martin Koppert, Chief Product Officer, déclare : « Les arboriculteurs européens sont confrontés à des défis croissants dans la gestion des maladies fongiques, alors que la disponibilité des solutions de protection des cultures conventionnelles diminue. Chez Koppert, nous avons à cœur de proposer des solutions biologiques efficaces qui s'intègrent aux programmes de protection des cultures déjà en place chez les producteurs. L'élargissement de notre partenariat avec Amoéba au secteur des fruits à pépins nous permet de proposer davantage d'options aux arboriculteurs. Les résultats encourageants obtenus lors de notre première année d'essais au champ conjoints témoignent du potentiel d'AXPERA ; nous poursuivrons son évaluation, en collaboration, dans des conditions réelles de culture. »

Jean-Marc PETAT, Directeur général de Green for Agro, filiale d'Amoéba dédiée aux biosolutions, déclare : « *Après la vigne et les cultures légumières, l'approfondissement de notre partenariat initial avec Koppert dans l'arboriculture représente une nouvelle étape importante pour notre technologie AXPERA. Il démontre la confiance de notre partenaire dans l'efficacité d'AXPERA et de son engagement à nos côtés sur le long terme. Nous sommes désormais pleinement mobilisés pour répondre aux besoins et préoccupations des arboriculteurs sur un marché clé dans 19 pays européens. Les résultats obtenus sur les deux principales maladies adressées sont très prometteurs et nous allons poursuivre les essais avec les arboriculteurs afin d'apporter un produit efficace et respectueux de l'environnement.* »

Fin du communiqué de presse.

À propos de Koppert
Koppert s'appuie sur la nature pour développer des modes de production à la fois sûrs et durables. L'entreprise aide les producteurs à soutenir, protéger et renforcer leurs cultures grâce à un système intégré de solutions naturelles. Elle utilise des auxiliaires biologiques pour lutter contre les ravageurs, des bourdons pour la pollinisation, ainsi que des micro-organismes qui contribuent à la protection et au renforcement des cultures.
Depuis près de 60 ans, Koppert est à l'origine d'innovations agricoles majeures. Partout dans le monde, les agriculteurs et producteurs s'appuient sur ses produits et son expertise pour rétablir l'équilibre naturel au sein de leurs cultures.

Contact Koppert :

Kyra BAETINGS-MOOR
Mail : communication@koppert.nl
Tel : +31 (0)10 514 0444

À propos d'Amoéba

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit AXPERA a été obtenue en 2025 pour les Etats-Unis et en 2026 en France, avant d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts Amoéba :

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
01 53 67 36 79
amoeba@actus.fr

Relations presse financière

Serena BONI
06 19 37 55 31
sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et grand public

Laëtitia PINTO
07 64 83 39 85
pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2026 sous le numéro D.26-0108 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.